

INVITATION A UNE CONFERENCE SUR L'OBLIGATION DE DEFENDRE PAR ME ISABELLE HUDON

« Malgré de nombreuses conférences à ce sujet, il y a encore beaucoup à dire et à faire pour que les avocats comprennent bien leur rôle, lorsque leurs services sont retenus par un assureur pour défendre un assuré poursuivi en responsabilité civile. C'est en comprenant bien ce rôle que l'avocat évitera de se placer dans une situation de conflit d'intérêts, risquant ainsi de faire perdre à l'assureur le contrôle de la défense et des coûts liés à celle-ci. »

CONFERENCIERE : Me Isabelle Hudon, chargée d'enseignement à l'Université Laval, professeure à l'école du Barreau du Québec et avocate conseil chez Tremblay Bois Mignault Lemay.

QUAND : Le 12 mars 2010, de 7h30 à 9h00 (un déjeuner précédera la conférence)

ENDROIT : Hôtel Alt, 1200, rue Germain-des-Prés, Québec

Places limitées

COUT : 20 \$ pour les membres du Jeune Barreau de Québec
40 \$ pour les autres participants
Le prix inclut le déjeuner, le matériel et les taxes.

LA CONFERENCE EST ACCREDITEE PAR LE BARREAU, POUR UNE DUREE DE 1 HEURE

INFORMATION : Mme Stéphanie Émond 529-0301, poste 0
secretariat2@quebec.barreau.qc.ca

Fiche d'inscription

Conférence sur l'obligation de défendre : 12 mars 2010

Nom : _____

Étude : _____

Téléphone : _____

Année d'admission au Barreau : _____

Carte de crédit : VISA no : _____ Exp. : _____

Avant le 2 mars 2010, faire parvenir la fiche d'inscription **accompagnée de votre paiement** par carte de crédit VISA ou chèque libellé à l'ordre du Jeune Barreau de Québec au 300, boul. Jean-Lesage, RC-21 (casier #1) Québec (Québec) G1K 8K6 ou par télécopieur au 418 522-4560.

Aucun remboursement pour toute annulation d'inscription faite 10 jours ou moins avant la tenue de l'activité.

Signature : _____